



PAYS DE
LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES



Communauté de **C**ommunes du **P**ays de **L**umbres

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Conférence Intercommunale du 04.06.15

- **Valider les modalités de collaboration entre les communes et la communauté de communes**
- **Définir les modalités de concertation avec la population**

Partie 1 : Modalités de collaboration entre les communes et la communauté de communes



Collaboration organisée autour de 3 instances de gouvernance

**Commission
PLUI**

**Comité de
Pilotage**

**Conférence
des élus
locaux**

La commission PLUI

- **Composition** : 2 représentants désignés pour chaque commune
- **Rôle** :
 - Participer aux différents groupes de travail à l'échelle de la communauté de communes ou de groupes de communes
 - Préciser les enjeux et les attentes spécifiques de chaque commune sur le projet de territoire
 - Informer l'ensemble des conseillers municipaux des réflexions et de l'état d'avancement du PLUI
- **Rythme estimatif** : 1 réunion / mois

Le comité de pilotage

- **Composition** : le maire de chaque commune et l'ensemble des personnes publiques associées
- **Rôle** :
 - Assurer la concertation avec les personnes publiques associées tout au long de la procédure
 - Valider les différentes études menées sous l'égide de la commission PLUI
- **Rythme estimatif** : 1 réunion / trimestre

La conférence des élus locaux

- **Composition** : les conseillers municipaux réunis par entité géographique
- **Rôle** :
 - Recueillir l'avis des élus locaux sur le projet de territoire
- **Rythme estimatif** : A minima 1 réunion à la fin de chaque étape « clé » :
 - Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
 - Le Règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Accès aux documents

- **Les communes seront destinataires en format informatique :**

- Des documents de travail produits par l'ensemble des partenaires
- Des comptes rendus des réunions menées à l'échelle de la communauté de communes ou des entités géographiques les concernant

→ Ces documents seront accessibles aux conseillers municipaux sur le site internet de la CCPL

- **Les communes transmettront leurs remarques :**

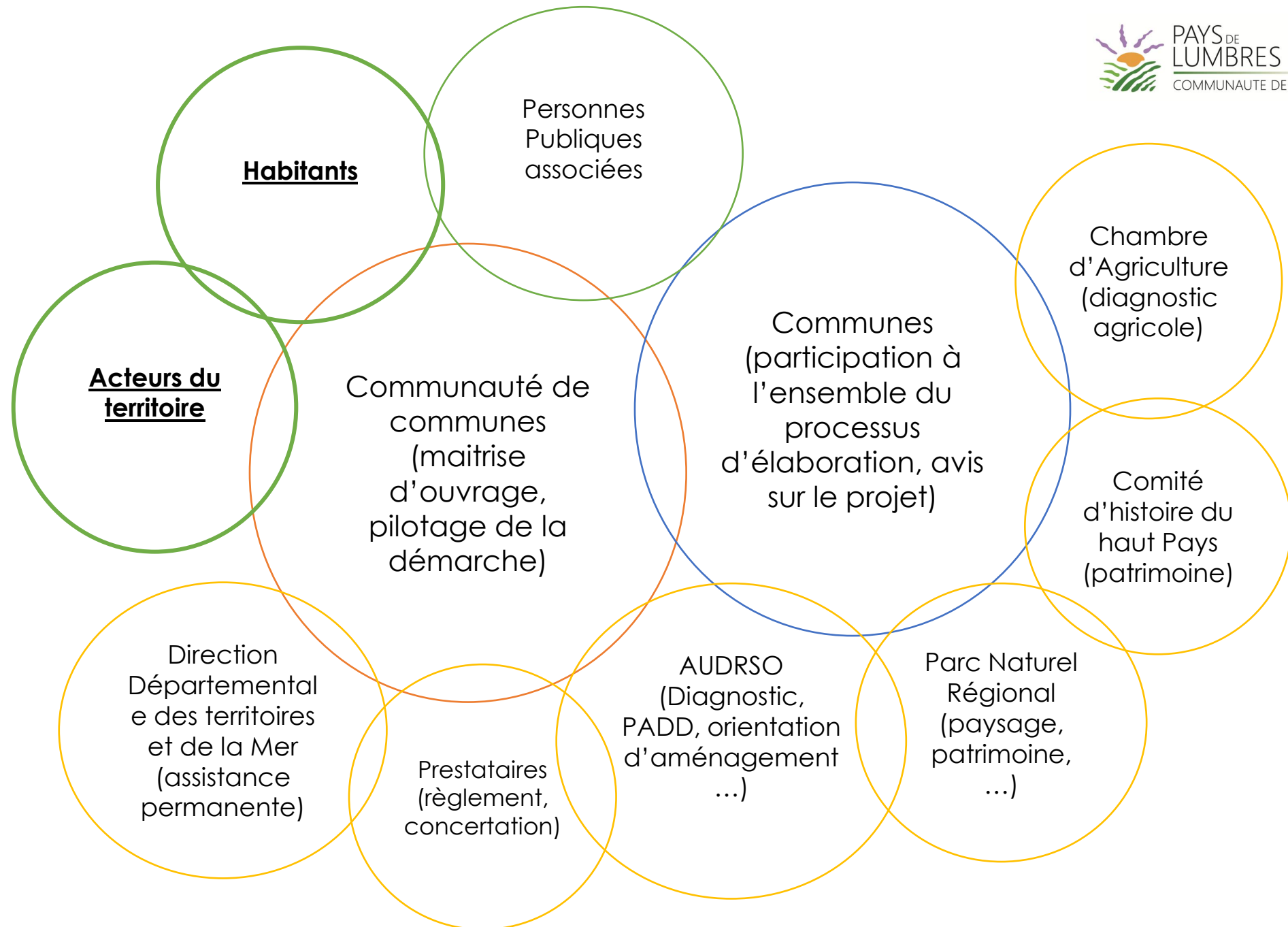
- Via leurs représentants au sein de la commission PLUi
- Par mail à une adresse spécifique

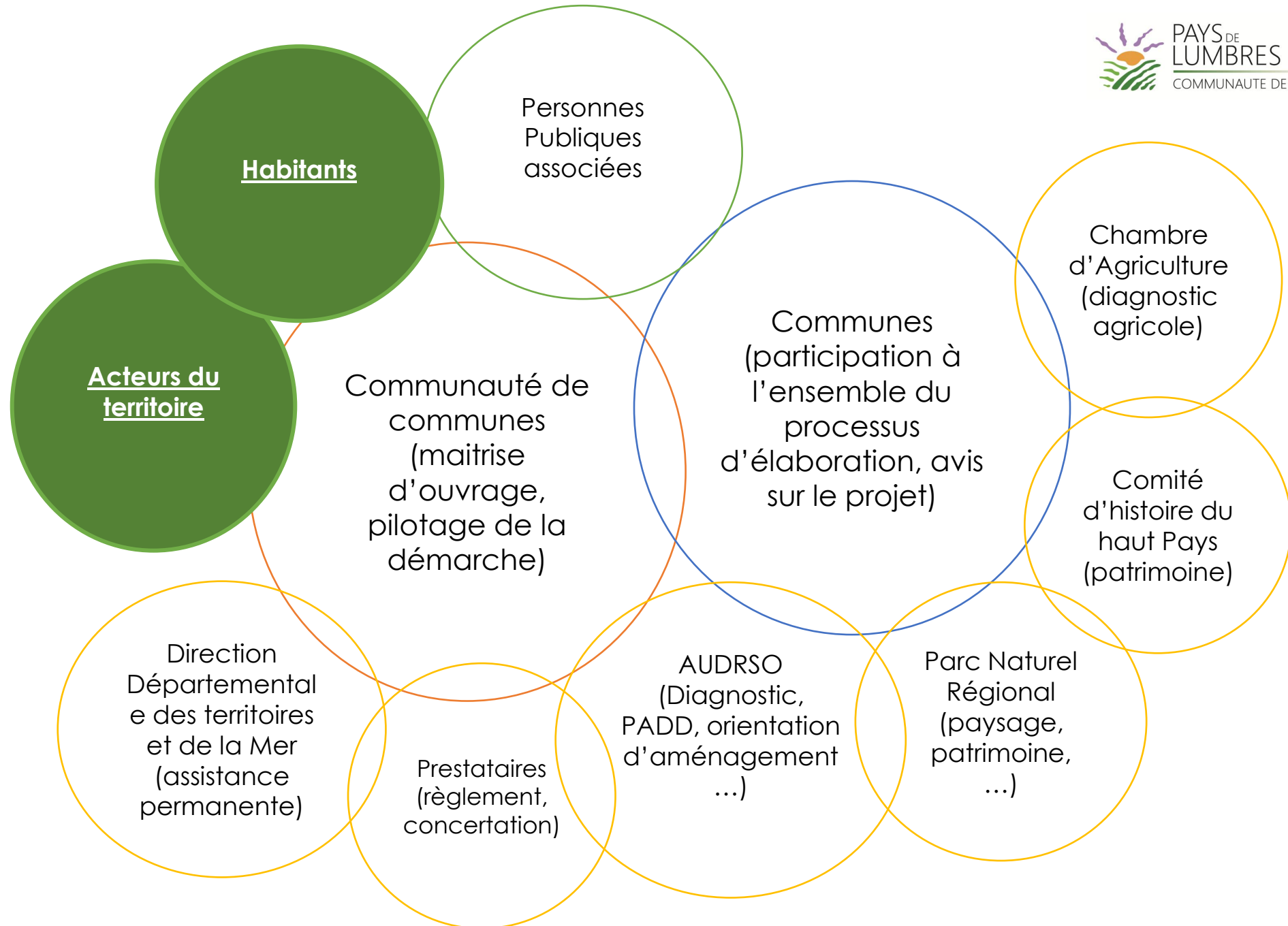
Débats au sein des conseils municipaux

- Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, un débat sur le PADD sera organisé au sein de chaque conseil municipal. Un compte rendu de ce débat sera transmis à la communauté de communes,
- Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, les communes seront consultées pour avis sur le projet arrêté de PLUi.

Partie 2 : la concertation avec les habitants et acteurs du territoire





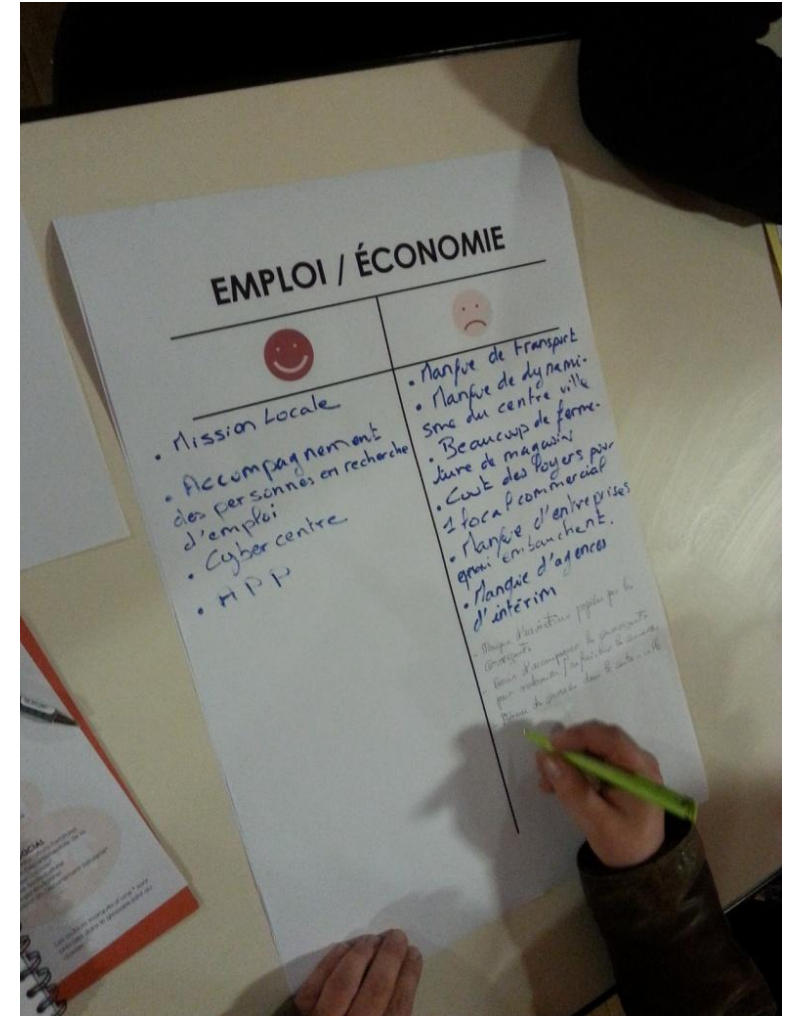


La concertation avec les habitants

Les objectifs de la concertation

Construire le diagnostic et le projet du Pays de Lumbres avec :

- Toutes les générations,
- Toutes les catégories socioprofessionnelles,
- Toutes les communes,
- Sur toutes les thématiques.



Les modalités de concertation intégrées dans la délibération de prescription du PLUi de la CCPL en date du 15/02/2015

Dossier et registre de concertation :

mis à disposition au siège de la CCPL / Informations actualisées sur l'état d'avancement de la démarche et recueil des observations

Site internet :

Informations actualisées sur l'état d'avancement de la démarche et recueil des observations du public

Presse locale :

avis mentionnant le dépôt du dossier de concertation / informations régulières

Réunion publique :

organisation d'au moins une réunion publique après le débat sur le PADD

Comment aller plus loin pour garantir la participation des habitants et acteurs du territoire à la démarche?



Les grands principes

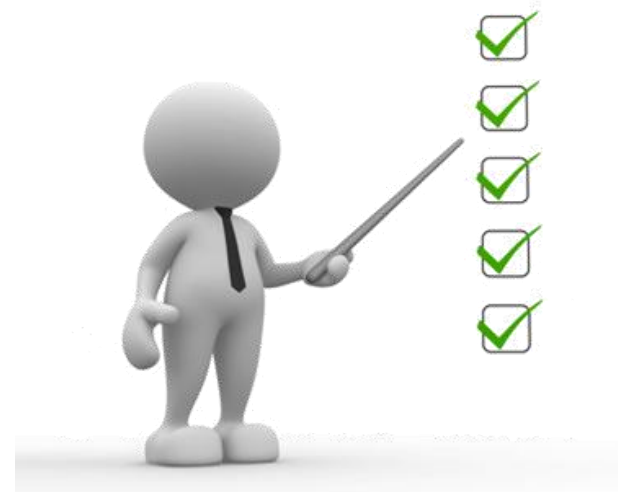
4 étapes



Diagnostic et enjeux



Projet de territoire



Traduction réglementaire et opérationnelle



Bilan / préparation de la mise en œuvre

Plusieurs cibles

- **Les entrepreneurs**, en complément de la concertation menée avec les agriculteurs
- **Les différentes générations** : approche générationnelle pour faciliter l'expression de tous les habitants



Phase 1: diagnostic

Identification des enjeux

Mon Pays de Lumbres aujourd'hui...

Proposition 1 : Petits- déjeuners des entrepreneurs

- **Attractivité du territoire:** les conditions du développement et de l'implantation
- **Mobilité:** accessibilité, stationnement, transports



Acteurs relais envisagés : Saint-Omer Challenge, le Club des Jeunes Dirigeants, Unions commerciales,...

Partenaires institutionnels : Chambres consulaires, Saint-Omer Développement, Office de Tourisme...

2 rendez-vous
2 thématiques

Mon Pays de Lumbres aujourd'hui...

Proposition 2 :

Recueil des
visions des
aînés

- J'aime
- Je n'aime pas



1 atelier sur 2
lieux différents

Mon Pays de Lumbres aujourd'hui...

Proposition 3 :

Les plans des
jeunes

- Les bons plans
- Les mauvais plans



1 atelier sur 2
lieux différents

Mon Pays de Lumbres aujourd'hui...

Proposition 4 :
Le regard des
actifs

- Les points positifs
- Les points négatifs



1 atelier sur 2
lieux différents

Mon Pays de Lumbres aujourd'hui...

Proposition 5 :

Les points de
vue extérieurs

- Micro-trottoirs sur les marchés des bourgs- centres des EPCI limitrophes
- Questionnaire auprès des touristes

Vidéo

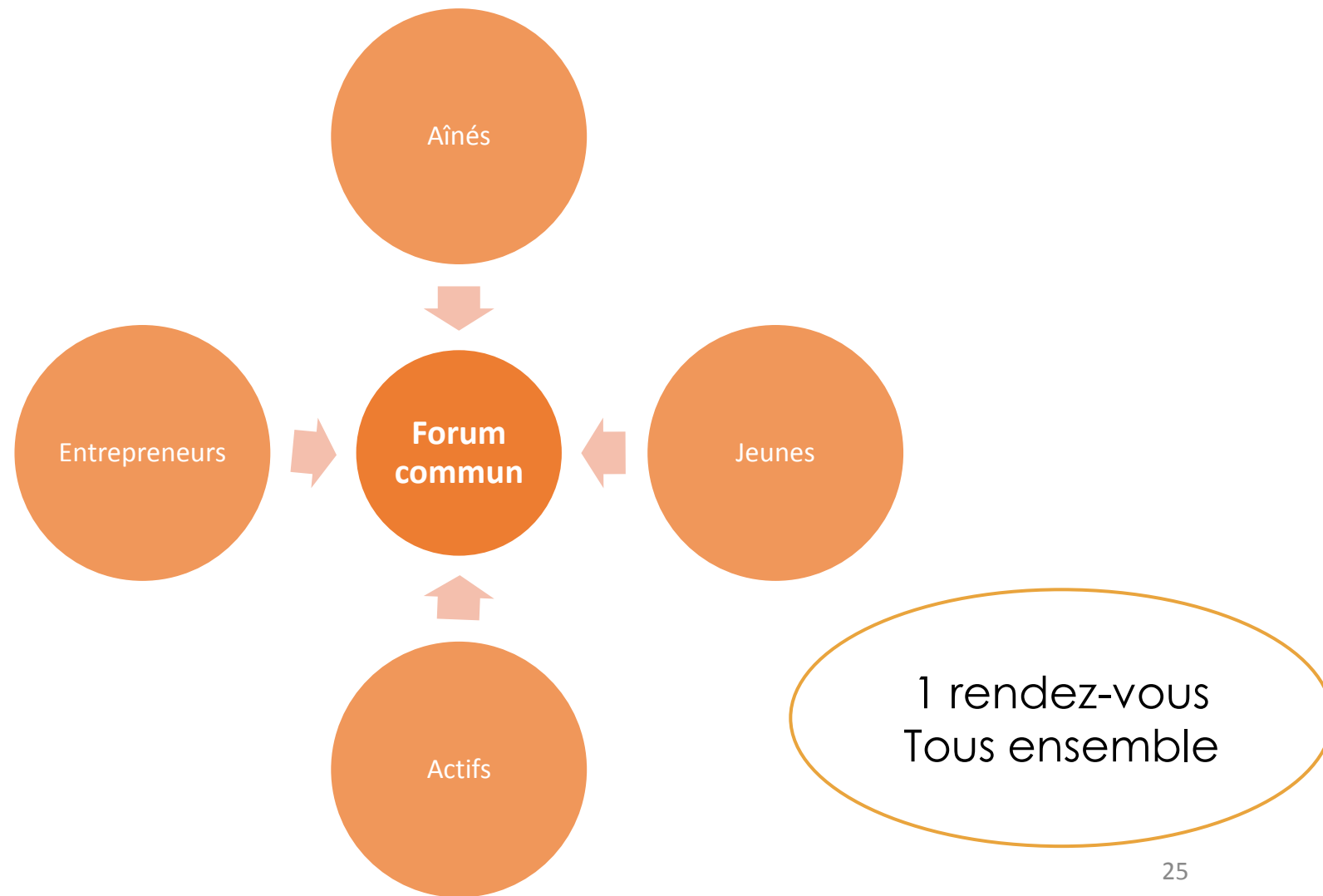
Saint-Omer/ Wizernes, Licques, Desvres, Fauquembergues
Thérouanne

6 rendez-vous

Mon Pays de Lumbres aujourd'hui...

Forum **intergénérationnel de mise en commun** des diagnostics de chaque groupe afin de:

- Prendre connaissance des enjeux identifiés par chacun,
- Confronter les points de vue,
- Faire les premiers pas **vers un projet de territoire par et pour tous**



Phase 2: le projet de territoire



Mon Pays de Lumbres demain – acte 1 – approche à l'échelle de la CCPL

Petit-déjeuner des
entrepreneurs

- Les filières d'avenir, les leviers de développement

1 petit-déj

Ateliers destinés des
aînés

- Je voudrais
- Je ne voudrais pas

1 atelier sur
deux lieux

Ateliers destinés des
jeunes

- Je voudrais
- Je ne voudrais pas

1 atelier sur
deux lieux

Ateliers destinés des
actifs

- Je voudrais
- Je ne voudrais pas

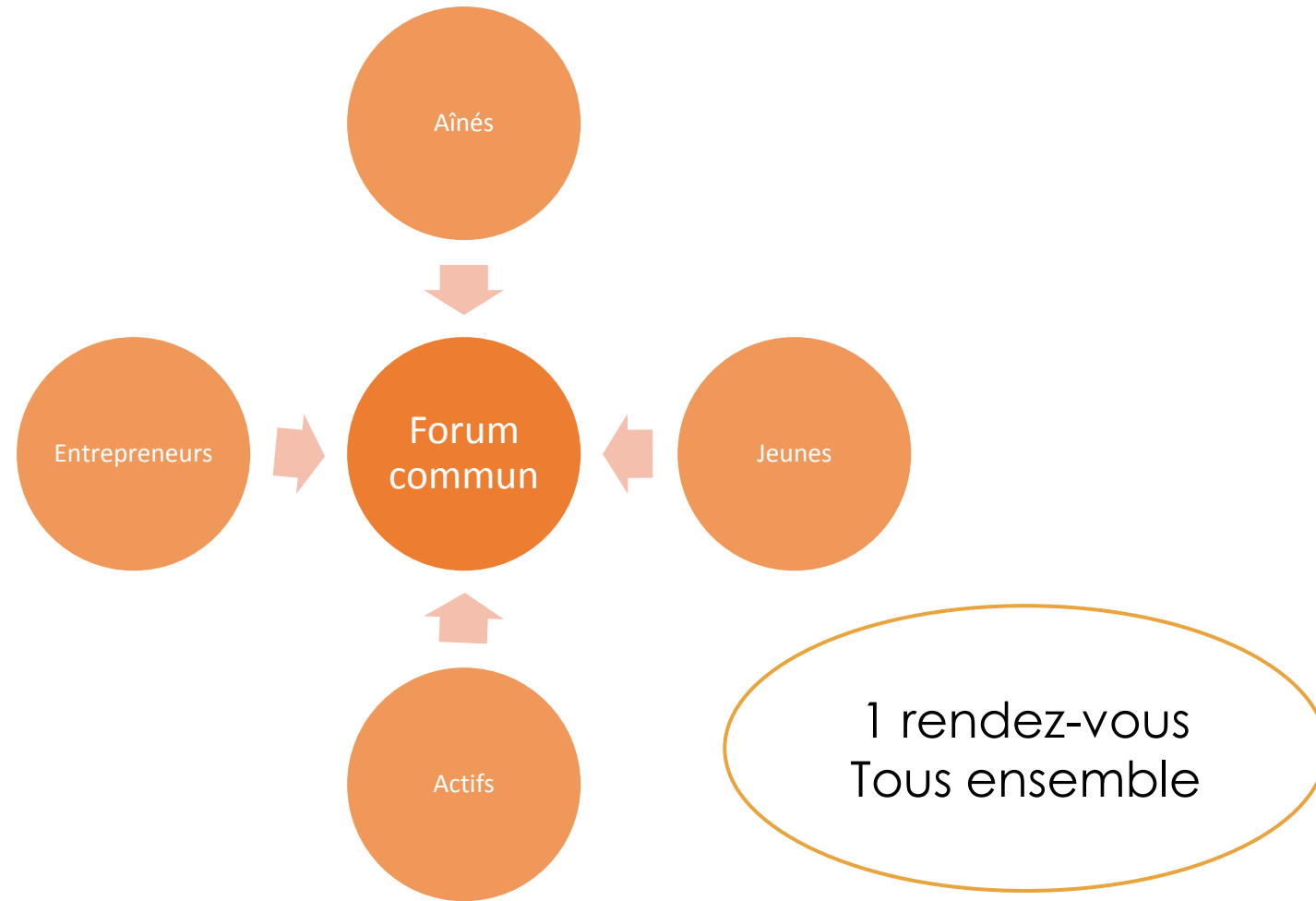
1 atelier sur
deux lieux

Phase 2: le projet de territoire

Mon Pays de Lumbres demain – acte 1 – approche à l'échelle de la CCPL

Forum **intergénérationnel de mise en commun** des projets de chaque groupe afin de :

- prendre connaissance des destins identifiés par chaque groupe,
- dessiner **un projet de territoire par et pour tous**



Phase 3: traduction du projet



Phase 3: traduction du projet

Mon Pays de Lumbres demain – acte 2 – approche à l'échelle du territoire de projet

Maquettes des aînés

- Je voudrais
- Je ne voudrais pas

1 atelier sur
deux lieux

Maquettes des jeunes

- Je voudrais
- Je ne voudrais pas

1 atelier sur
deux lieux

Maquettes des actifs

- Je voudrais
- Je ne voudrais pas

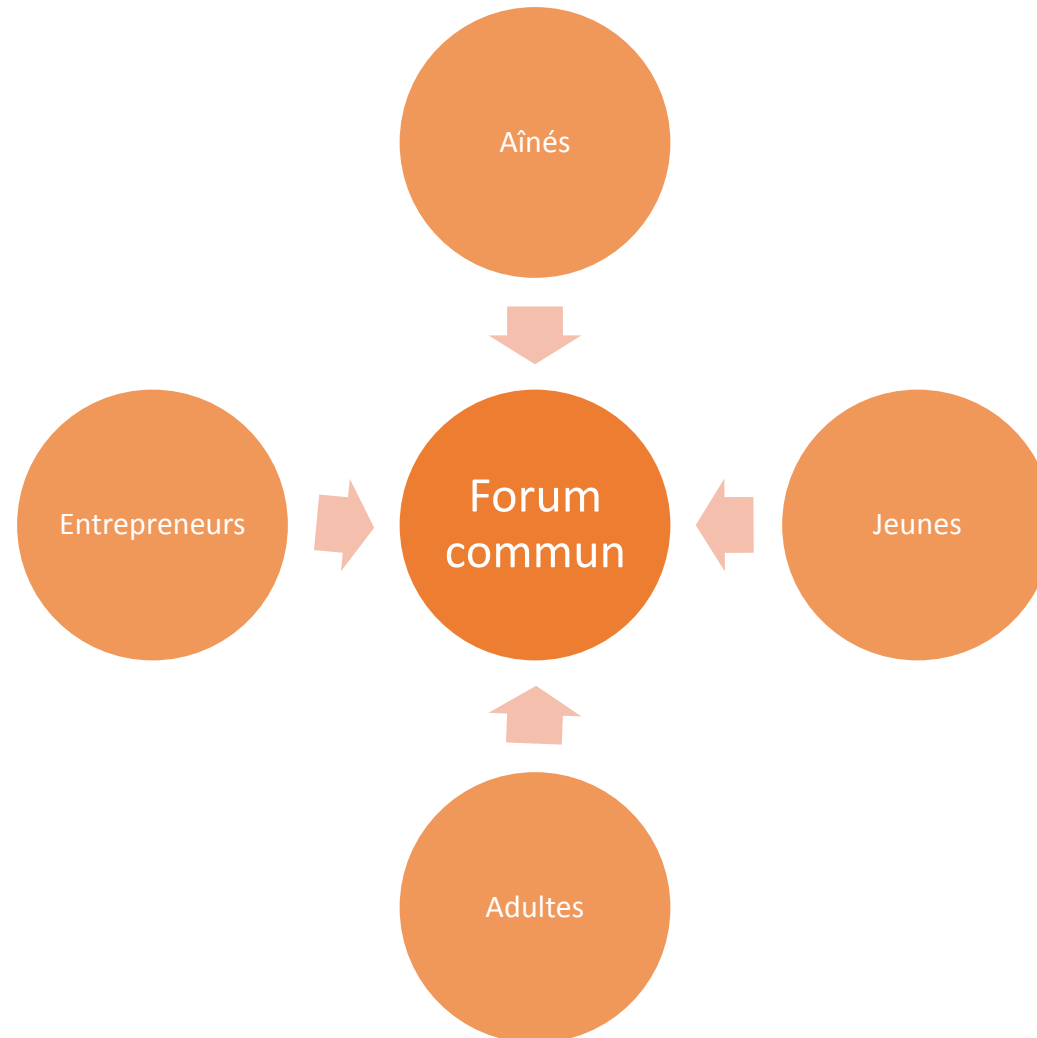
1 atelier sur
deux lieux

Phase 3: traduction du projet

Mon Pays de Lumbres demain – acte 2 – approche à l'échelle du territoire de projet

Forum **intergénérationnel de mise en commun** des maquettes de chaque groupe afin de :

- prendre connaissance des visions de chaque groupe,
- Préciser le **projet de territoire par et pour tous**



Phase 4 : Préparer la mise en œuvre du PLUi



Phase 4: Concertation pour la mise en œuvre et de suivi du PLUi

- Dresser le bilan de la démarche de concertation,
- Définir les modalités d'association des habitants à la mise en œuvre du projet de territoire.

En complément ...

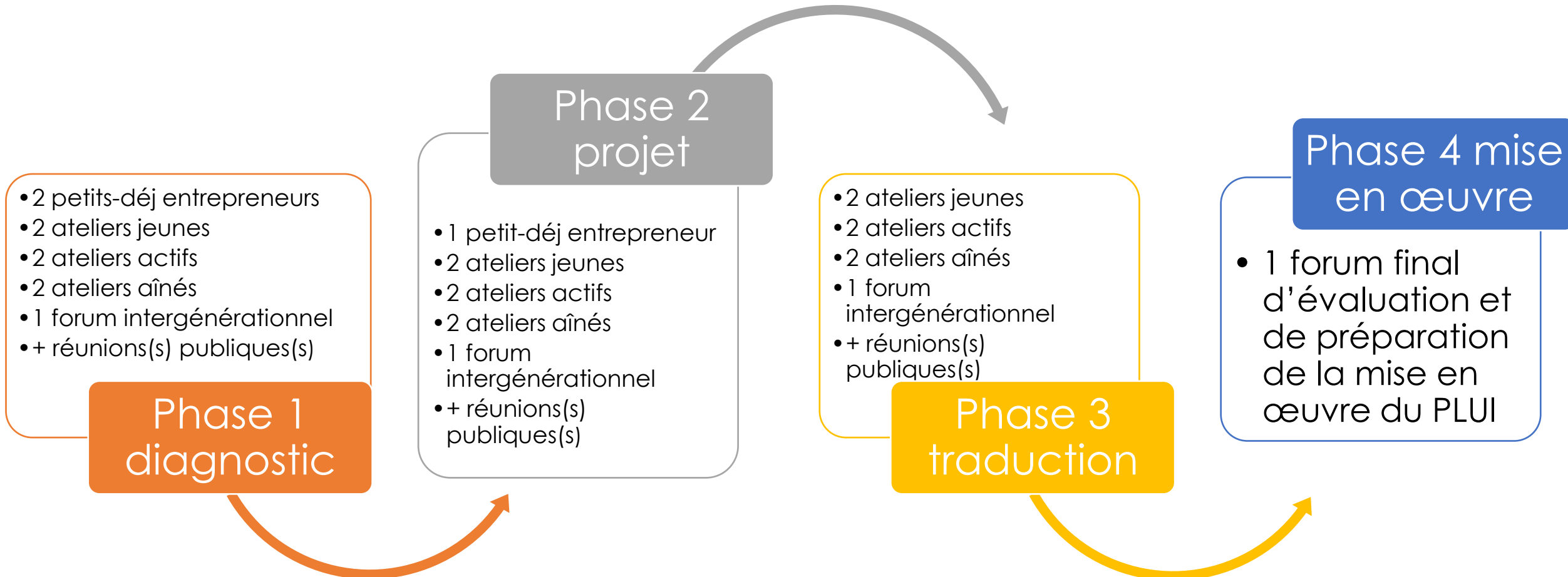
En complément

Organisation de **réunions publiques** aux étapes clés de l'élaboration du PLUi :

- Diagnostic et enjeux,
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- Orientations d'Aménagement et Règlement.

Synthèse des modalités de concertation avec les habitants et acteurs du territoire

Synthèse des modalités de concertation avec les habitants et acteurs du territoire



Prochaines étapes



Prochaines étapes

Rédaction du cahier des charges pour la mission de concertation avec les habitants et acteurs du territoire	En cours
Conseil communautaire – délibération sur les modalités de collaboration entre les communes et la CCPL	le 26/06/2015
Lancement de la consultation pour la mission de concertation avec les habitants et acteurs du territoire	Fin juin 2015
Lancement de la mission de concertation avec les habitants et acteurs du territoire	Septembre 2015